

COMMUNE EN SANTÉ Anniviers reçoit le fameux label et rejoint Grimisuat, Vétroz et Nendaz dans le cercle des bons élèves. D'autres collectivités publiques aimeraient suivre l'exemple.

En route vers les étoiles

CHRISTIAN DAYER

«La commune est l'autorité politique qui connaît le mieux la santé de ses citoyens, ses besoins et ses spécificités. A elle seule, elle contribue de manière déterminante à offrir à sa population des conditions de vie favorables à son épanouissement. Et dans les faits, elle remplit ce rôle, souvent de manière exemplaire» a

Dans le concret, l'attribution des étoiles dépend des mesures prises par la commune dans les six domaines définis par le Centre Alimentation et Mouvement: la politique communale, les fêtes et soirées, la famille, l'école, l'économie, le commerce et les espaces publics. Pour obtenir une étoile, il faut qu'il y ait au moins une mesure prise dans chacun de ces domaines. Deux



«Un de nos premiers souhaits fut l'amélioration des conditions de vie sur notre territoire.»

MARC-ANTOINE GENOUD

CONSEILLER COMMUNAL D'ANNIVIERS EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

relevé Gilles Crettenand, coordinateur en promotion de la santé au Centre Alimentation et Mouvement. Il a remis hier devant la presse le label «Commune en santé» aux communes d'Anniviers (1 étoile) et de Nendaz (3 étoiles). «Ce label unique en Suisse a pour objectif de faire connaître aux autorités et à la population d'une commune les mesures existantes incitant et motivant, jeunes et aînés, célibataires et familles, à transformer quelques habitudes qui les aideront à trouver un nouvel équilibre de vie» a dit M. Crettenand.

mesures donnent droit à deux étoiles, et trois mesures à trois étoiles.

Les écoliers, les jeunes et les aînés

Du côté de la commune d'Anniviers, les autorités ont établi un inventaire complet de tout ce qui existait dans différents domaines comme le sport, la culture et également celui de la santé et de sa promotion. «Suite à cet inventaire, on a pu constater certains manques et ainsi apporter les corrections nécessaires pour obtenir cette première la-



De gauche à droite Gilles Crettenand, coordinateur en promotion de la santé au Centre Alimentation et Mouvement, Simon Epiney et Marc-Antoine Genoud, respectivement président et conseiller d'Anniviers et Nadine Venetz, conseillère municipale de Nendaz, lors de la remise officielle du label. BITTEL

bellisation» raconte Marc-Antoine Genoud, municipal d'Anniviers.

Au niveau de la promotion de la santé auprès de la jeunesse, citons le label Fourchette verte à la cantine scolaire du centre scolaire, la mise à disposition gratuite aux clubs de sports de toutes les infrastructures comme les piscines, les patinoires, les salles de sport. Il y aussi la gratui-

té pour l'utilisation de toutes les remontées mécaniques de la vallée aux enfants jusqu'à 16 ans et une prise en charge, en collaboration avec les RM, de 70% du prix des abonnements de ski des jeunes de 17 à 25 ans. «Un soutien fut également apporté à nos aînés en mettant à disposition gratuitement les mêmes infrastructures, plus l'utilisation gratuite de la piste de ski de fond»

note encore M. Genoud. Au niveau des écoles, notons l'organisation de semaines de ski prises en charge financièrement et annuellement par la commune. Simon Epiney, président d'Anniviers, s'est dit séduit par le projet et par la démarche coopérative entre l'Etat et sa commune pour promouvoir la santé au sens large. «Nous avons développé des infrastructures touristiques

NENDAZ FAIT FORT

La commune de Nendaz a été labellisée en même temps que celle d'Anniviers; elle est la première à obtenir 3 étoiles, le maximum à disposition. Nadine Venetz, conseillère communale nendarde, a présenté les nombreuses actions mises en place dans sa commune au niveau de la promotion de la santé (voir NF du 19 mai). Cinq autres communes préparent actuellement leur candidature: Chamoson, Port-Valais, Vouvrivry, Lens et Icogne. Le label «Commune en santé» devrait prochainement être exporté dans le Haut-Valais. ○

qui font notre valeur, maintenant nous sommes en train d'améliorer la qualité de vie de la population.»

Zones 30 km/h

Au niveau des espaces publics et des infrastructures, citons la mise en place des zones de 30 km/h, des quartiers sans voitures et la mise en place de trois parcours mesurés et didactiques à la Combaz de 2500, 5000 et 6000 mètres. «La commune d'Anniviers a corrigé encore dernièrement une mesure concernant la famille et se trouve désormais à deux petites lacunes d'obtenir une deuxième étoile, qui sera probablement effective, je l'espère, en 2012 déjà» précise le conseiller Genoud. ○

LENS

Un autofinancement record

Un seul chiffre peut résumer l'excellence des comptes 2010 de la commune de Lens: 14,1 millions. Il s'agit de la marge d'autofinancement record révélée mardi soir lors de l'assemblée primaire. A titre de comparaison, Sierre, chef-lieu du district, a bouclé ses comptes 2010 sur une marge de 8,6 millions de francs. «Les résultats sont fort réjouissants. Cette marge exceptionnelle provient essentiellement de la comptabilisation des recettes de 3 millions de francs provenant de la vente du parking du Prado et du prélèvement de 1 million de francs du fond «Places de parc à Crans» dans le cadre du financement du parking du Rhodania», explique David Bagnoud, président de Lens.

Investissements nombreux

Avec de tels chiffres, la Municipalité a pu financer la totalité de ses investissements, sans recourir à l'emprunt. Mieux, elle a réussi à diminuer sa dette brute à moyen et long terme de 2,4 millions de francs, la ramenant à 7,4 millions.

Inutile de préciser que les comptes ont été acceptés à

l'unanimité de l'assemblée primaire.

Les investissements 2010 se sont montés à 13,6 millions de francs, bien supérieurs aux prévisions budgétaires. «Cela s'explique par le paiement anticipé, à fin 2010, de 1,8 million de francs afin de financer les travaux du parking du Rhodania, qui ont avancé plus rapidement que prévu. Plus de 4,9 millions auront finalement été investis en 2010 pour ce nouveau parking», précise David Bagnoud.

Parmi les autres investissements, citons la première étape des travaux de réfection du centre de Lens (990 000 francs), les contributions versées au Musée de la fondation Pierre Arnaud (750 000) et à l'Association du château de Vaas (300 000), la mise en exploitation de la centrale hydraulique du golf (485 000), l'achat de 2 derniers studios au Régent qui n'appartenaient pas à la Municipalité (400 000) ou l'aménagement du parking du Sporting (320 000).

Lens a aussi participé à plusieurs réalisations liées à l'ACCM pour 1,4 million de francs, notamment la réfection du manège de Crans.

CHIFFRES-CLÉS

35,6 millions: recettes de fonctionnement

21,5 millions: charges de fonctionnement

14,1 millions: marge d'autofinancement

13,6 millions: investissement nets

951 francs: dette nette par habitant

Un magasin à Flanthey

Au chapitre des divers, le président a annoncé l'acquisition de l'ancien local de la poste de Flanthey et la parcelle attenante au sud du bâtiment. Total de la transaction: 120 000 francs. «Nous désirons préserver un magasin à Flanthey», souligne David Bagnoud.

La commune anticipe ainsi la probable fermeture du Vis-à-Vis du village, dont les gérants sont âgés. Elle est prête à aménager une surface commerciale dans le bureau postal.

○ BERTRAND CRITIN



Entre Sainte-Barbe et les trophées de la société de tir, le capitaine Henri Zuber est très bien entouré. LE NOUVELLISTE

STAND DE TIR DE RÉCHY

Salle de fête dans le viseur

Il y a longtemps que les balles ne sifflent plus à Réchy. En 2005, le stand fermait ses portes suite à une interdiction de tir. Un coup dur certes, mais pas fatal pour la société de tir locale, propriétaire des lieux. Pour les membres de «La Cible», hors de question de se tirer une balle dans le pied. Ils ont naturellement préféré la saisir au bond.

Sous l'impulsion de leur capitaine Henri Zuber, ils se sont unis autour d'un nouveau projet: la transformation des locaux en salle de fête. Un travail de

longue haleine. «Nous avons commencé il y a cinq ans», révèle Henri Zuber. Des coûts engendrés par la rénovation, on ne saura rien. «Les heures de bénévolat sont bien plus importantes.»

Hier, la nouvelle salle, qui peut désormais accueillir cinquante personnes, était inaugurée en grandes pompes. Harmonie et chœur mixte ont accompagné la messe puis la bénédiction. A cette occasion, le curé chalaisard Boleslaw Antoni Bienek a offert une statue de Sainte-Barbe. Un heureux présage. ○ AC

«OUTLET» À EYHOLZ Une bonne affaire pour Migros

Deux ans après avoir ouvert son premier «Outlet» à Sion, Migros Valais inaugure une nouvelle enseigne à Eyholz ce vendredi. Dévolu à la vente de produits en liquidation, ce magasin propose des produits non alimentaires invendus dans les succursales traditionnelles de la coopérative. Surplus, fins de série ou articles susceptibles de présenter un défaut y sont vendus à prix réduits. Il est également possible d'y trouver des produits alimentaires, «dans les limites des dates de péremption et dans le strict respect des normes en vigueur», insiste Migros Valais.

A noter que sept emplois sont ainsi créés. ○ AC/C

MÉMENTO

VERCORIN

Goûter du Club des aînés.

Le mardi 28 juin, rendez-vous pour les aînés devant la Poste de Vercorin à 14 h 30. Puis déplacement en voiture sur le Jardin Chris à Chalais pour un goûter. Inscriptions: 027 455 81 15.